



Convocation réunion de copropriété par LRE

Par **Anne-Laure W**, le **05/08/2021** à **12:24**

Bonjour,

J'ai choisi de recevoir les courriers de mon Syndic via LRE.

Ce matin, je découvre que j'ai reçu un LRE pour le PV de la réunion de copropriété... sans me souvenir d'avoir reçu le même mail pour la convocation à la réunion.

Le Syndic doit-il nous prévenir que nous allons recevoir une LRE, s'il vous plait ?

Nous sommes de plus en plus méfiants envers les courriers électroniques.

Si un copropriétaire ne récupère pas son recommandé, le Syndic doit-il avertir le copropriétaire ?

Je vous remercie par avance :)

Par **miyako**, le **06/08/2021** à **22:02**

Bonsoir,

Si vous avez une adresse mails sécurisée par une identité numérique , les courriers électroniques recommandés sont parfaitement légaux et valables.

Le syndic n'a pas a vous avertir à l'avance ,c'est à vous de gérer votre boite de réception et de sauvegarder vos courriers électroniques recommandés.

Cordialement